

tentiaire, depuis le poste de sténographe jusqu'à celui de surintendante adjointe.

d) Surintendante adjointe (Services et Approvisionnement)—L. L. Burke. Immatriculation, 12^e année; cours d'infirmière à l'Hôpital Général de Kingston, infirmière accréditée; cours d'administration pour fonctionnaires des pénitenciers; cours de personnalité et de comportement, Institut de psychologie, 1960. Trente et un ans au Service pénitentiaire, depuis le poste d'agent de correction jusqu'à celui de surintendante adjointe.

2. Oui. Le surintendant et la surintendante adjointe (Services et Approvisionnement); ni l'un ni l'autre ne détiennent de diplôme.

3. Oui.

LES PROGRAMMES DE FORMATION ÉLABORÉS DE CONCERT AVEC LES UNIVERSITÉS

Question n° 1086—M. Orlikow:

A-t-on donné suite aux recommandations du rapport Archambault, publié en 1938, et à celles du rapport Fauteux, publié en 1956, concernant l'établissement d'une collaboration avec les universités pour élaborer les programmes de formation du personnel et, dans l'affirmative, comment sont-elles mises en pratique?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): Les recommandations du rapport Archambault, publié en 1938, et du rapport Fauteux, publié en 1956, concernant les universités et les programmes de formation du personnel sont mises en pratique de la façon suivante:

a) Des membres du personnel des services fédéraux de correction participent à l'élaboration de programmes de criminologie et d'autres sciences sociales grâce à un contact direct avec des dirigeants des universités et à titre de membres de commissions consultatives de divers organismes, comme la Société canadienne de criminologie et la Société de criminologie du Québec.

b) Dix bourses d'études sont accordées chaque année à des étudiants qui poursuivent des études supérieures ou post-doctorales en criminologie ou sciences connexes, et qui ont signifié l'intention d'entrer dans le domaine correctionnel de la Fonction publique, lorsque leurs études seront terminées.

c) Chaque année, quinze membres du personnel des services de correction peuvent obtenir un congé pour poursuivre, aux frais de l'État, leur formation universitaire en criminologie ou d'autres sciences sociales relatives à la correction.

d) En vertu d'une entente, certains étudiants en criminologie peuvent recevoir, dans les établissements pénitentiaires fédéraux, une journée par semaine durant leur cours d'études, une formation pratique à l'égard de laquelle ils peuvent obtenir des crédits universitaires.

[L'hon. M. McIlraith.]

e) Des universitaires sont employés à temps partiel afin d'accomplir des travaux spécialisés dans des établissements pénitentiaires fédéraux et, en retour, des universités emploient des spécialistes des services correctionnels à titre de chargés de cours.

f) Il y a échange de renseignements avec les écoles de criminologie, tant au Canada qu'à l'étranger.

g) Le Gouvernement soutient des programmes de recherche relative à la correction et des programmes de formation du personnel de correction; à l'heure actuelle, il soutient huit entreprises de ce genre dont l'exécution est confiée à des universités du Canada.

LE PERSONNEL FÉMININ DES INSTITUTIONS PÉNALES

Question n° 1089—M. Orlikow:

1. Quelle est la proportion du personnel qui assure le traitement des détenues dans une institution fédérale?

2. Quels postes occupent-ils?

3. Combien de femmes qui font partie du personnel des pénitenciers ont une formation professionnelle?

4. Combien de femmes, dans le personnel, ont des diplômes universitaires de sciences du comportement?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. Prison des femmes, Kingston, 21%; Institution de Matsqui (section des femmes), 19%; Moyenne 20%.

2. Postes: surintendant, surintendant suppléant, préposé à la récréation, professeur, professeur d'arts et métiers, instructeur de formation professionnelle (coiffure), professeur d'arts ménagers, professeur de couture, préposé au classement, aumônier, médecin, psychologue, psychiatre. Total (deux institutions): 40.

3. Formation professionnelle, femmes, 24.

4. Diplômées (science du comportement), 10.

LES PROMOTIONS DANS LE PERSONNEL DE LA PRISON DES FEMMES DE KINGSTON

Question n° 1090—M. Orlikow:

1. Combien de membres du personnel des pénitenciers ont obtenu une promotion dans les six derniers mois à la prison des femmes de Kingston?

2. Quels sont les critères d'avancement?

3. L'avancement du personnel dépend-il de l'attitude de moins en moins répressive adoptée envers les détenues?

4. Dépend-il de l'efficacité avec laquelle fonctionne un pénitencier?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. Aucun.

2. Les qualités requises pour être nommé ou promu varient avec chaque classe et chaque catégorie de poste; elles sont énoncées en conséquence dans la «description de l'em-